Vendredi 29 Mars 1878 N. 13 DIX-HUITIEME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBÉRAL DU VALAIS
Paraissant une fois par semaine

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : Un an 6 fr. Six mois 3 fr, 50.
Trois mois 2 fr. 50.
Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré,* à Sion
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. BEEGER, à Sion.

Messieurs les abonnés sont informés que le coût de l'abonnement du " Confédéré „ pour le 1er semestre de 1878 leur sera incessamment réclamé par la poste ou directement.

Canton du Valais.

Sion, 28 mars 1878.

SAXON,
Etablissement thermal.

La Suisse et l'étranger savent que, depuis le 1er janvier 1878, l'industrie déplorable des *jeux publics de hasard* a été extirpée du territoire de la Confédération par une disposition de la Constitution fédérale, entrée en vigueur dès ce jour. Jusqu'alors, *seul* en Europe avec Monaco, notre canton avait eu le triste honneur de voir la roulette et le trente et quarante faire des victimes — et Dieu sait la fin de plusieurs d'entre elles! —aux *yeux* et sous la *protection* de l'autorité. C'était une honte : il n'a pas dépendu de nos faibles efforts d'en laver plus tôt la rougeur sur la face du pays. Abandonné par nos amis, raillé par nos adversaires et les intéressés à l'entreprise, accablé de la tribune, sous l'éloquence de l'homme dont le geste indiquait encore, à cette époque, à la majorité la décision qu'elle devait prendre (et par la production inattendue de pièces qui élargissaient le cercle des responsabilités), il ne nous restait qu'une plume, dès lors sans influence, pour renouveler la protestation du droit et du bon renom national sacrifiés à des considérations mercantiles. Notre devoir était de la déposer; ce que nous fîmes.

Toute discussion rétrospective sur ce sujet est désormais superflue. Comme nous l'avons dit, la Confédération est intervenue; elle nous a débarassé de cette lèpre et des malaises qu'elle engendre pour les populations qui la tolèrent dans leur voisinage. Disons bien vite, à la louange de celle de Saxon, qu'elle a su, dans une large mesure, résister aux conséquences fâcheuses du contact des joueurs et des *satellites* qui les exploitent à leur tour. Mais laissons cette fange de côté, et occupons-nous de l'avenir de Saxon.

Une réjouissante transformation est en voie de s'y opérer. Les capitaux gagnés par l'industrie prohibée serviront à préparer la voie et assurer les moyens de ramener la foule et l'aisance au milieu de la bourgade de Saxon. Ses hôtels se repeupleront de voyageurs, qui, à la place de jouissances ruineuses, viendront prochainement y rechercher la santé et les agréments d'une nature austère. Parmi les cantons de la Suisse, le Valais est certainement un de ceux qui renferment le plus de beautés naturelles. Saxon est placé à quelques kilomètres de la cascade de Salanfe, des grottes ombreuses de Saillon, des gorges renommées du Trient et de celles non moins pitoresques de Durnand; une distance presqu'égale le sépare du chef lieu du canton, dont le climat tempéré, les villas-pensions, les gracieux chalets des *Mayens*, à l'entrée du val d'Evolène, surtout les ruines historiques, n'ont pas besoin d'être vantés. « *Les eaux fondent les villes* „, a dit un ancien. Ce sont des eaux fort appréciées de la science médicale qu'il s'agit ici d'utiliser et de rendre à la destination pour laquelle la nature les a fait jaillir dans les flancs de la montagne. Certes, cette destination vaut mieux que le triste privilège de débarasser de leur bourse les imprudents entraînés par la passion du jeu vers ces sites variés!

Tel paraît devoir être la seconde phase de l'existence de Saxon. Il y a loin de ces prévisions à l'humble cabane en bois qui abritait — il n'y a pas encore un demi-siècle — la piscine ,d'où coulait l'eau retenue dans une baignoire en tuf pour chaque sexe, et dans laquelle les campagnards des alentours venaient plonger leurs membres paralysés. On construit actuellement des salles de bains, des cabinets de douches à vapeur, pourvus des appareils les plus récemment appliqués au but qu'on se propose, d'instruments thérapeutiques de toutes natures, etc., etc. La tradition rapporte que l'efficacité des eaux dont il est question était déjà constatée par de nombreuses guérisons sous la domination romaine. Les rapports des médecins et des chimistes distingués, tels que MM. Morin, Warnéry, Rivier et de Fellenberg, à Genève, docteurs Claivaz et Grillet, en Valais, Abbène, de Turin et Kempel, préparateur au laboratoire de Liebig, et tout récemment, M. le Dr Constantin James, dans le *Musée des familles*, de Paris — pour ne citer que les noms les plus connus — confirment cette appréciation favorable en constatant la présence intermittente de l'*iode* et du *brome calcaire* dans le jet des piscines. Des analyses répétées ont donné le même résultat. Il ne reste donc plus à M. Fama, propriétaire des terrains nécessaires, de l'ancien Casino et de vastes hôtels, qu'à poursuivre énergiquement, avec les moyens dont il dispose, une œuvre rénumératrice et d'utilité générale dont la réalisation sera une source féconde de prospérité future pour la localité. Pour assurer le succès de cette entreprise, "il est *indispensable, avant tout*, de débarrasser la station balnéaire de Saxon de la présence des joueurs qui, naturellement—dit le praticien que nous citons—est un empêchement à la présence des malades et des personnes de bonne société dans ces établissements. »

On comprendra que ce n'est pas ici la place de faire de la littérature en faveur d'un établissement particulier, quelle que soit son utilité et les services qu'il est appelé à rendre. A l'encontre de la *Gazette du Valais* et autres feuilles cléricales, qui prêtent l'appui de leurs colonnes politiques à des débitants de chapelets ou autres *cammelottes* d'églises, tels que calices en métal et autres " vases sacrés, „ pour nous servir des expressions empruntées à l'une d'elles, nous renvoyons les solliciteurs de réclames à la 4e page, qui n'est pas notre propriété. Nous nous bornerons à fournir un dernier renseignement.

Parmi les nombreuses applications des eaux de Saxon, il en est une qui, par la facilité de son usage, mérite particulièrement d'être signalée. Une maison de Genève (MM. *Robbi* et *Cie*) s'est enquise des vertus de ces eaux et des moyens les plus propres à les rendre accessibles à tous.

Après plusieurs essais et analyses, elle a réussi à en faire un médicament agréable, qui remplacera en partie l'emploi des eaux, et qui, préconisé par des médecins distingués, sera appelé à remplacer d'autres ingrédients moins savoureux.

Nous lisons à ce sujet, dans le *Dictionnaire Scientifique* des données les plus précises.

«Les eaux minérales de Saxon reconnues, dit-il, pour contenir du ïode, ont été concessionnées à MM. Robbi et Cie, de Genève, qui eurent l'ingénieuse idée d'en faire des pastilles avec les sels naturels de la source, dans le but de faciliter aux personnes éloignées de ces thermes un remède dont l'efficacité est depuis longtemps prouvée.

" Ce produit, grâce à l'habileté déjà connue du chef de cette maison, M. Ch. Perrot, de Délémont, a donné à l'analyse chimique, tous les principes minéraux fixes de l'eau de Saxon. Il est donc, par rapport aux eaux de Saxon, ce que les pastilles de Vichy sont aux eaux de Vichy, etc. »

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons être que réjoui d'avoir eu — une fois, depuis vingt ans — l'occasion de rendre un public hommage aux qualités civiques et privées de la brave population de Saxon, qui ne s'est pas laissée corrompre par le contact du vice sous ses dehors les plus séduisants, celui de l'or et des malsaines voluptés. Les efforts tentés sur un tapis vert ont plus souvent conduit au suicido qu'à la fortune. Pour la satisfaction de notre opinion, nous raconterons peut-être un jour, avec pièces officielles, le martyrologue de Saxon. Les malades peuvent être certains, maintenant, qu'ils n'y entendront plus, à deux pieds de leur lit, le bruit occasionné par la détente d'une arme à feu contre un crâne fracassé; ce-

lui du clapotement de l'eau d'une mare voisine se refermant sur un corps charmant .... Revenons au présent.

La digression qui précède est une réponse que nous devions depuis quelque temps à certaines lettres anonymes et autres, où l'on se plait à confondre la vivacité de notre conviction contre les jeux publics avec une animosité envers les personnes, qui n'a jamais existé. Celui qui écrit ces lignes a l'habitude de regarder plus haut que les visages, quels que soient leurs antécédents, leur fortune et leur nationalité.

Puisse Saxon et le pays entier, ressentir, dans un avenir prochain, les bienfaits de la nouvelle direction donnée aux richesses minérales de la localité qui est appelée, en première ligne, à en profiter, après avoir supporté les conséquences fâcheuses d'un état de choses aussi contraire à la dignité du canton qu'à ses intérêts bien compris ! J.-B. CALPINI.

On lit dans le *Walliser Bote*, qui comme on le sait, est rédigé par M. l'abbé Henzen, préfet des études du canton :

" Le nombre des élèves qui fréquentent les trois colléges cantonaux est de 265, repartis de la manière suivante: *Brigue* 52, *Sion*, 74, *St-Maurice*, 139. Les derniers examens ont, en général, donné un résultat très satisfaisant. L'enseignement des langues nationales est poussé avec zèle. Grâce à la réunion des deux parties du pays par le chemin de fer, nos jeunes gens voient de plus en plus la nécessité de faire tomber les barrières qu'élèvent les langues pour pouvoir plus facilement se communiquer leurs idées. Dans les études classiques on s'attache surtout à la traduction des auteurs latins.

«Nous avons remarqué avec plaisir l'extension qu'a prise l'école réale de Sion; celle de St-Maurice marche aussi très-bien.

«L'école normale de Sion, pour la partie française est très frequentée et fournit de belles espérances pour l'avenir de l'instruction en Valais. Les examens sont en somme satisfaisants.

«Nous mentionnons avec joie l'école normale de Brigue pour les élèves allemandes, tenue par les RR. Ursulines, (et celle des institutrices françaises, à Sion ? *Rédaction.*) Deux sœurs s'efforcent d'y former, par leurs profondes connaissances pédagogiques, des élèves habiles, et sont en outre appelées à donner un nouvel essor à l'instruction. Honneur et reconnaissance à ces zélés soutiens de l'enseignement chrétien et de l'élévation morale. "

M. *Emile Gross*, président à Martigny-Bourg, a publié, il y a quelques jours, une brochure traitant du *Système hypothécaire du Valais*. Ces notes sont très utiles à consulter par les nombreuses personnes, soit du Valais, soit du dehors, qui ont à négocier et partant, à se garantir de leurs transactions dans notre canton.

L'ouvrage a été tiré à un nombre assez restreint d'exemplaires par la typographie Schmidt, à Sion, et il se vend au prix modique de *30 centimes*, au profit des élèves pauvres de l'Ecole normale.

C'est donc une œuvre doublement utile dont nous remercions sincèrement son auteur.

Samedi, de bonne heure, le télégraphe annonçait la mort survenue subitement à Loèche, la veille, dans la soirée, de M. *Eugène Allet*, ancien colonel des zouaves pontificaux. C'était un homme de cœur et un brave.

Nous publierons dans le prochain numéro de notre feuille, une notice biographique assez complète sur ce Valaisan distingué. Nous prions en attendant les personnes qui auraient quelques renseignements à communiquer au public de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse du rédacteur du *Confédéré*.

Le *Genevois* publie — et, à notre avis, avec infiniment de raison — quelques extraits très édifiants du *Bulletin officiel* du canton du Valais, n° de vendredi 15 mars. Il s'agit de saisies. Un citoyen G., sans domicile connu, est l'objet d'une saisie d'un immeuble taxé fr. 1029, pour une somme de fr. 3.45 c. qu'il devait payer au receveur de l'Etat. Notons que pour ces fr. 3. 45 c. on lui fait pour 15 fr. 65 c. de frais. Menace de saisie est adressée à une femme M..., qui doit 73 c. pour impôt municipal; menace de saisie à un nommé R.., qui doit 15 c. pour même impôt. Le *Genevois* ajoute: " Certes, voilà qui n'est pas fait pour donner une bien haute idée des mœurs administratives de nos confédérés du Valais. Que l'Etat s'applique à faire payer les contributions, c'est son devoir, mais il y a des limites à tout, et nous avouons que ces saisies immobilières pratiquées pour quelques centimes nous répugnent fort. "

Nous mentionnerons la réponse de la *Gazette du Valais* dans le prochain numéro.

Le versement qui doit être fait par la Confédération à la caisse d'Etat pour subside fédéral de travaux, concerne la canalisation et non les travaux du Rhône, comme l'ont indiqué par erreur les journaux de Berne auxquels nous avions emprunté cette nouvelle.

L'école des élèves sages-femmes de langue allemande ouverte à Viège le 11 décembre dernier sous la direction de M. le Dr Mengis, a été close le 18 mars courant. Le Conseil de santé dans son rapport sur les examens subis s'est déclaré très-satisfait et a signalé un progrès notable sur les écoles précédentes, progrès dû en partie au bon choix des élèves. Ces dernières au nombre de 17 ont tous reçu un brevet.

On sait que le même cours pour les élèves sages-femmes de la partie française du canton a été donné à Sion l'année dernière par M. le docteur *C.-L. Bonvin*, qui s'est acquitté de cette tâche délicate avec distinction.

Une bibliothèque de lecture, ayant été récemment fondée à Sion sous les auspices de M. l'inspecteur scolaire *Lamon* pour les instituteurs des districts de Sion et d'Hérens, on nous prie d'annoncer que les personnes qui voudraient bien, par des dons en ouvrage, concourir à l'alimentation de cette bibliothèque, peuvent les adresser à M. le Directeur Lamon, ou au Secrétariat de l'Instruction publique, à Sion.

On écrit de Bouveret au *Journal de Genève* :

" Depuis la création de la gare et du pont du Bouveret, le seul sentier pour arriver à ce pittoresque village, devenait en hiver un véritable casse-cou.

" Aujourd'hui, grâce à l'initiative de M. Al Bussien, président de la commune du Bouveret, on peut aller du pont ou de la gare au village, en suivant une large et belle avenue; à l'extrémité de cette avenue on trouve un bel escalier en granit construit sur un terrain cédé gratuitement par M. A. Bussien à la commune, ensorte que maintenant les voyageurs peuvent commodément et en toute saison, visiter ce fond du lac encore trop peu connu et d'où l'on peut jouir des points de vue les plus charmants de la contrée.

Nous rappelons aux personnes qui nous envoient des communications de bien vouloir les adresser ou les remettre directement à la Rédaction.

Erratum. — Une coquille typographique nous a fait dire dans notre dernier N°, article scolaire, que les cours de l'école normale ont été augmentés d'1' 1/2 heure par mois, tandis que c'est d'un mois et demi par an.

Compagnie du chemin de fer du Simplon.

Longuenr exploitée en 1877, 80 kilomètres; en 1878, 89 kil.

Mouvements et Recettes.

Mois de février 1878.

9,500 Voyageurs (bagages compris)	Frs	14,240 –
3,035 Tonnes de marchandises, etc.	„	10,740 –
	Frs	24,980 –
Recettes du mois corresp. de 1877	„	28,132 60
Différence	Frs	3,152 60
Recettes à partir du 1er Janv. 1877	Frs	55,375 36
„ „ 1er „ 1878	„	48,350 –
Difference	Frs	7,025 36

Confédération suisse.

On lit dans la *Schweizerische Handelszeitung* :

Un colis vannerie, expédié de Boulogne pour la Suisse, en 1871, fut perdu par un voiturier dans le Jura bernois.

Valeur du colis 150 fr.

En 1872, la compagnie du Nord est actionnée à Boulogne est condamnée à payer 283 francs 80.

La Cie du Nord actionne à son tour la Ce P. L.-M. à Paris, qui est condamnée à payer 448 francs 45.

La Cie P.-L.-M. actionne de son côté la Suisse-Occidentale à Lausanne, qui est condamnée à payer 1497 fr. 55

De Paris à Lausanne augmentation 1000 francs.

La Suisse-Occidentale vient à son tour plaider à Berne, et la Cie bernoise est condamnée à payer 2663 fr. 83

De Lausanne à Berne augmentation 1200 francs.

Le tout pour une valeur de *150 francs*.

Triste ! triste ! triste ! dirait Hamlet.

Et l'on ne voit pas que des énormités pareilles ruinent le crédit d'un pays !

Quant est-ce que le peuple ouvrira les yeux et dira : *Assez comme cela* !

Nouvelles des Cantons.

BERNE — Le peuple bernois, appelé à se prononcer dimanche dernier sur quatre projets de loi concernant le timbre, les secrétariats de préfecture et les greffes des tribunaux, le colportage et la chasse, a rejeté la première de

ces lois par 19,943 voix contre 17,764 et accepté les autres par 29,755 voix contre 9,840 ; 25,416 voix contre 13,493 et 22,158 voix contre 15.375.

GRISONS. — Comme les Bâlois et les Appenzellois, les bourgois de Coire se sont crus assez grands garçons pour supprimer l'heure de fermeture des établissements publics.

ST GALL. — La chronique des crimes ne veut pas prendre fin, voici même que les enfants s'en mêlent. On a trouvé à Gossau le cadavre d'une femme de 26 ans, ouvrière de fabrique, enceinte. L'auteur du crime est un gamin de 16 ans, qui a avoué, mais qui ne peut pas même être sévèrement puni, en raison des dispositions du code relatives à l'âge.

APPENZELL. (Rh.-Ext.) — Daprès l'*Appenzeller Zeitung*, la décision du Grand Conseil biffant l'obligation du port de l'épée du réglement de la Landsgemeinde a causé un grand mécontentement et il s'organise à Hérisau un pétitionnement pour demander au Grand Conseil de reprendre la discussion de cette question.

ARGOVIE. — La situation financière de ce canton commence à donner de l'inquiétude et la plupart des communes se ressentent de la position difficile de l'Etat ; celui-ci croit pouvoir percevoir des hauts impôts, mais la catastrophe du chemin de fer National provoque des obstacles. La seule commune de Lenzbourg boucle par un déficit de 115.000 fr., ce qui fait 46 fr par tête d'habitant et rend fort dificile la perception d'un impôt de l'Etat. En pareille situation, il ne saurait être question de révision partielle ou totale de la constitution, le présent absorbe l'attention.

— Ces jours passés un accident déplorable a eu lieu sur le Rhin. Deux hommes du grand duché de Bade étaient occupés, dans les environs de Beuggen, a transporter dans un petit bateau des pierres d'une rive à l'autre. Il paraît que le bateau a été entraîné par la violence du courant et que se trouvant, à ce qu'on suppose, trop chargé, il a été renversé par les vagues. Les deux bateliers ne sachant pas nager ont péri dans les flots ; le bateau entièrement vide, a été plus tard retrouvé au-dessous de Rheinfelden.

LUCERNE. — Nous avons reproduit, il y a deux jours, les réflexions que le *Vaterland* de Lucerne consacre à la révolte des gardes suisses au Vatican. Nous plaçons en regard de ces lamentations le passage suivant du *Volksblatt* de Nidwald, journal aussi bon catholique que la feuille lucernoise :

Qui donc, dit le *Volksblatt*, parle de la sorte au nom de la Suisse catholique? Nous protestons pour ce qui nous concerne contre ce langage. Il est vrai que la Suisse catholique a raison d'avoir honte de ce que les derniers débris d'un corps autrefois si glorieux aient pris une semblable fin, mais nous en resterons là et nous ne supplierons pas le pape en faveur de gens qui ont été jusqu'à refuser obéissance à leur digne et brave commandant.

Nous remercions au contraire le saint-père lorsqu'il en aura fini avec ces bandes d'affamés de toutes les nations qui entourent son trône pontifical et aura congédié tous ces fainéants qui vivent aux dépens des offrandes de la catholicité du monde entier. Nous le remercions si, comme Jésus dans le temple de Jérusalem, il chasse du parvis tous les parasites et spéculateurs qui ont établi leur nid dans le sanctuaire de notre Eglise.

Nous avons vu avec joie que Léon XIII, comme tous les papes qui se sont sérieusement occupés de réformes salutaires, a commencé l'œuvre dans son propre palais. Et maintenant nous nous lamenterions lorsqu'une punition méritée atteint ceux qui par leur égoïsme honteux se montrent indignes d'occuper le poste d'honneur confié à la Suisse catholique? Certes non

Nouvelles Etrangéres.

Angleterre.

Le vaisseau-école *Eurydice* a fait naufrage le 25 mars près de l'île de Wight. Sur plus de 300 hommes qui étaient à bord, deux seulement ont été sauvés.

— Le *Times* dit que lorg Derby continue à insister pour que le traité entier soit soumis au congrès. Il a demandé si la communication de ce document aux puissances équivalait à sa présentation au congrès, et la Russie a répondu négativement. En conséquence cette puissance refuse d'accepter la seule condition à laquelle l'Angleterre enverra un plénipotentiaire au congrès.

Allemagne

La *Gazette nationale*, parlant du traité de paix de San-Stefano, s'exprime ainsi :

" La Russie, dans ce traité, se place sur le terrain des faits accomplis, bien résolue à recueillir, dans une sérieuse mesure, le fruit des combats qu'elle a soutenus. Il n'y avait guère lieu de s'attendre à voir la Russie répliquer dans un sens conforme au jugement des puissances. Le traité de San-Stefano ménage les susceptibilités immédiates de l'Aautriche. Les dernières nouvelles reçues, permettent d'espérer que l'Autriche ne s'opposera pas à la création d'une principauté bulgare. Par contre, la création de cette principauté de Bulgarie est, jusqu'à un certain point, une question anglaise, attendu qu'elle implique pour l'Europe la fin de la domination turque et qu'elle aurait pour effet de reléguer à l'arrière-plan l'influence de l'Angleterre en Orient. L'incertitude plane également sur la question de savoir si l'Angleterre acceptera la modification du traité des Dardanelles. La perspective serait plus favorable si l'Autriche arrivait à s'entendre avec la Russie. Cette entente obtiendrait, sans aucun doute, l'appui des autres puissances. "

La *Gazette de Voss*, parlant du traité de San-Stefano, arrive à cette conclusion que, si la Russie maintient les points qu'elle a indiqués comme devant être les conditions probables du Congrès et que si ces points ne son pas en même temps une invitation à l'action, le Congrès n'est plus qu'une éventualité sans issue et que les négociations dont il est l'objet ne sont qu'un passe-temps et une sorte de préparation à la guerre. La *Gazette de Voss*, conclut en ces termes :

« En pareil cas, ce que nous aurions à voir dans le traité russo-turc, ce ne seraient pas des préliminaires de paix, mais des préliminaires de guerre. "

VARIÉTÉS.

Nous empruntons au *Siècle* la lettre suivante, bien digne de figurer parmi les fameux canards qui prennent leur vol sur les rives de notre lac:

Vous avez inséré dans votre honorable journal le récit d'une lutte survenue sur le lac Léman, entre deux gendarmes vaudois et des bateaux-pêcheurs savoyards, qui aurait pu avoir des suites déplorables. Malheureusement je viens vous relater le renouvellement de pareille aventure qui s'est passée hier, dans la nuit, et que vous pourrez reproduire si vous le jugez intéressant pour vos lecteurs.

Depuis une quinzaine de jours, les bancs de *féras* (ciregonus maræna), poissons qui vivent comme le hareng en société et quittent les profondeurs du lac dans cette saison pour frayer, avaient abandonné les rives françaises du lac Léman pour se porter de préférence sur la rive suisse. Les pêcheurs savoyards aux abois faisaient de fréquentes incursions nocturnes sur la côte vaudoise, et leurs déprédations importantes étaient signalées à la gendarmerie suisse. Bravant le danger, une nombreuse flotille, profitant d'une nuit obscure, tendait ses filets dans les parages du château de Chillon, lorsqu'elle fut surprise le 10 courant à 2 heures du matin, par trois bateaux montés par huit gendarmes.

Sommés de se rendre, nos Savoyards commencèrent à déguerpir au plus vite et cherchèrent à se réfugier dans les roseaux et les criques qui abondent aux abords de l'embouchure du Rhône. Plusieurs de ces canots remontant le canal Stockalper purent atteindre le lac Tanney, et de là, traversant le Creux de Noville, rentrèrent à la Meillerie et à la Tour Ronde. D'autres, plus récalcitrants, se défendirent à outrance, laissant plusieurs hommes de leur équipage sur le carreau. Il n'est bruit ce matin, sur toute la rive, que de cette lutte sanglante qui va donner lieu sans doute à un échange de notes diplomatiques. On parlait de 5 morts et 7 blessés.

Dernières Nouvelles.

La publication du texte officiel du traité continue de soulever une vive sensation à Londres Les journaux anglais ont le ton très-belliqueux et s'élèvent unanimement contre les clauses du traité de St Stephano.

— Le cabinet de Vienne fait des efforts pour que le Congrès soit possible ; il espère faire retirer la demande de la Russie exigeant que la flotte anglaise soit renvoyée de la mer de Marmara. On espère peu sur une solution pacifique possible.

Vienne, le 27 mars. — Tous les journaux constatent l'avortement du congrès; il y a eu revirement dans la politique anglaise, qui travaille aujourd'hui à la liquidation définitive de la question d'Orient.

Le chancelier Andrassy refuse d'aller au congrès sans le concours de l'Angleterre.

Le général Ignatieff est arrivé.

Le chiffre officiel des morts russes emportés par le typhus s'élève à 28,000.

— Une lettre de Tarifa, du 21, annonce que le capitaine Boyton a traverse le détroit de Gibraltar en 17 heures. Les courants l'ont entraîné vers Tanger.

— Un incendie qui a éclaté le 25 au soir, à Philadelphie, a détruit 35 bâtiments occupés par des maisons de commerce. Les pertes sont évaluées à environ un million de dollards.

ANNONCES.

BELLE OCCASION A SAXON.

Horlogerie et Bijouterie pour cause de départ.

Un grand choix de montres or, argent, métal de toute grosseur et valeur.

Chaînes giletières, or au poids, boucles d'oreilles, broches, médaillons, bagues, etc.

Un choix de brillants.

Lunetterie et différents articles de fantaisie.

La vente se fera jusqu'au 15 avril prochain à mon domicile à Saxon.

25—3—1 CH. MERLIN.

AVIS

Le soussigné a l'avantage d'annoncer à l'honorable public qu'il vient de transférer son atelier, rue de Conthey, maison Arlettaz, vis-à vis du magasin Selz.

Il se recommande pour tous les ouvrages concernant son état et il assure le public d'un service prompt et prix modérés.

26—3—1 S. DENT, horloger à Sion.

Messieurs les actionnaires de la Société du gaz de Sion, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu dimanche 7 avril prochain, à 2 h. et demi à la Chancellerie bourgeoisiale à Sion.

Ordre du jour :

Redditicn des comptes.
Nominations périodiques.

Sion le 28 mars 1878.

27—1 Le Conseil d'Administration.

AVIS.

Le soussigné avise les propriétaires de juments qu'il se trouve en possession d'un étalon dit anglo-suisse, provenant du harras fédéral de Thoune et que le prix des saillies est fixée à 10 fr. pour ceux qui se rendront à Charrat.

Il se rencontrera tous les lundis à Martigny à l'hôtel de l'Aigle. 28—2—1

LOUIS SAUTHIER, propriétaire à Charrat.

Tonneaux de Bière.

Les personnes ayant des tonneaux appartenant à Krammer et Gyagert sont priées de les expédier de suite à B. MULLER, Café de la Banque, à Aigle. 29 2—1

Maison à vendre à Bex ou à louer.

Une maison avec jardin et places, située à proximité de la place du marché, convenant à un maître d'état, industriel ou commerçant. Conditions très avantageuses de paiement. S'adresser franco à M. J. Delarue aîné, à Bex.

23-3-2

A vendre

A des conditions favorables, Maison d'habitation avec grange et écurie situées à Riddes.

S'adresser pour traiter à Louis Favre notaire ou à B. Grasso, négt. Sion. 22-2-2

à louer

Deux chambres meublées, chez V. DÉNÉRIAZ Faubourg de l'ouest à Sion. 20—3—2

AU BUREAU DE PLACEMENT FISCHER

A THOUNE, (Berne.)

Pour particuliers, hôtels, auberges, industriels et agriculteurs, sont toujours inscrits :

Tout le personnel, employés des deux sexes et de tout genre, en partie parlant français et particulièrement sommelières, femmes de chambres, bonnes d'enfant, cuisinières, filles de cuisine, etc.

De plus maîtres-valets, cochers, garçons d'écurie, vachers, etc.

Ainsi que jeunes filles et garçons pour aider, lesquels désirent apprendre le français et à cet effet ne demandent que peu de gages.

Munis de recommandations. Les particuliers ne payent qu'à volonté. 24—2

A vendre

Les mollasses d'un four avec bouche en fonte. S'adresser à Louis PÉRA, boulanger, à Monthey. 21—3—3

A LOUER.

L'hôtel de la Croix-d'Or à Monthey, avec meubles et dépendances. Entrée le 1 juillet prochain. Pour les conditions s'adresser à Mme Vve A. Baud, à Monthey. 22—2—2

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES

Liqueurs, Sirops et Eaux-de-vie.

Distillation lente par bain-marie chauffé à la vapeur.

J. MÉTRAL FILS A MARTIGNY

Faculté de retourner, après avis préalable, les marchandises à mes frais, s'ils ne conviennent pas.

Grand événement

Antiepilepticum remède officiellement examiné et recommandé par les autorités de la médecine, comme authentique et radical contre la plus terrible de toute les maladies,

l'épilepsie

ainsi que chaque *maladie des nerfs*. Ce remède est d'une grande importance pour tous les malades et des milliers de personnes lui doivent leur guérison, chose incontestable et reconnue par presque tous les journaux du pays et de l'étranger.

Expédié en emballage à 6 flacons et l'instruction contre remboursement de 25 francs.

Le succès est garanti. Dans les cas tout exceptionnels prendre une double dose.

Commandes et offres à diriger : au dépôt général de

C. F KIRCHNER

Berlin S. W. Jerusalemer-Strasse N° 9

Pastilles aux sels naturels de Saxon.

Fabrique spéciale de Chocolats et produits au Gluten.

Robbi et Cie à Genève.

Maison fondée en 1846. Attestations médicales, distinctions nationales et étrangères.

11—1—1

Six médailles d'honneur.

ELIXIR VÉGÉTAL SUISSE

GRAILLAT-CHAUTEN

29, rue Croix-d'Or, à Genève.

Ce merveilleux spécifique compte 29 ans d'existence. Il est aujourd'hui connu dans le monde entier, car les cures surprenantes, que journellement il opère, l'ont rendu justement célèbre. Nul produit similaire n'égale sa prompte et énergique action. On doit toujours l'avoir à la maison, pour tous les cas pressés où l'on a besoin de prompts secours : *indigestions,* coliques, dyssenteries, points de côté, paralysies, apoplexies, *croup* (1re période), fièvres, incontinence d'urine, enrouements, refroidissements, démangeaisons. — Remède assuré contre l'*épilepsie,* (mal caduc), coups et blessures graves.

Prix : 2 fr. le flacon (brochure explicative).

Dépôts chez MM. de Quay, pharmacien, à Sion, Braillard, à Saxon, Taramarcaz, ph., à Sembrancher, Keller, papetier, à St-Maurice.

REMÈDE INFAILLIBLE

CONTRE

Les Rhumatismes

et les Refroidissements

DÉCOUVERTE RÉCENTE.

De tous les remèdes, c'est le seul qui, bien appliqué, guérisse instantanément un simple rhumatisme. Il suffit d'une boîte entière pour vaincre dans l'espace de 4 à huit jours le rhumatisme le plus invétéré.

Prix de la demi-boîte : fr. 1. 50
„ boîte entière : fr. 3. —

Manière de s'en servir et emballage compris.

1000 certificats attestant la guérison de personnes, tant du pays qu'étrangères, sont en possession de l'inventeur 10**-8

Balthasar Amstalden,
à Sarnen (Obwalden).

On demande de suite *des cuisiniers* et *des fortes filles pour ménages bourgeois*, ainsi que des *filles de chambre.*

S'adresser au *Bureau Clavel-Contesse*, rue du Simplon, 46 à *Vevey.* 15—7—5

Bagues électriques

Medico-Galvaniques

Système Raspail

Les seules reconnues efficaces contre les *rhumatismes* les *affections nerveuses* et *l'intoxication mercurielle.*

Bague simple courant (similor) Bague blanche double courant avec *plaque en argent* (le plus efficace) Prix 3 fr. Solidité parfaite.

S'adresser par lettre à M. *Bressler* à *Genève* Eaux-vives 43 qui envoie contre rembours, ou aux *seuls* dépôts suivants.

Sion — M. Etienne Massard horloger *Martigny.* M. A. Orsat négo. - *Bex* M. Fontannaz horloger.

Nous prions instamment le public de se méfier des contre façons - Toute bague ne portant pas marqué une ancre entre les lettres S. et R est fausse.

Feux d'artifices

pour le Valais, chez Joseph ZEN-KLUSEN, à Sion.

O. HUNZIGER,
Artificier à Thoune.

SION, IMPRIMERIE J. BEEGER.